Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-19-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°19/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNEL 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Corinne Segretain.

Étaient représentés
Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

N° 019/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNEL 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que pour assurer les missions de service public, il est nécessaire de recourir à des agents contractuels pour couvrir les accroissements d'activités saisonnières sur le fondement de l'article 3 2°de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
En raison de l'accroissement d'activités saisonnières et afin d'assurer la continuité du service public, le conseil communautaire approuve, pour la saison estivale de mai à septembre 2026 de recruter des saisonniers, dans la limite de 39,13 équivalents temps plein mensuels.

Article 2
Les candidats préalablement sélectionnés selon des conditions de diplômes obligatoires et d'exercices du métier sont recrutés selon les filières et les cadres d'emplois correspondant aux missions occupées.
Aussi, peuvent-ils être recrutés sur les filières, cadres d'emplois et grades suivants :

- La filière administrative : le grade d'adjoint administratif territorial du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- La filière technique : le grade d'adjoint technique territorial du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- La filière animation : le grade d'adjoint territorial d'animation du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et le grade d'animateur du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

- La filière culturelle-patrimoine : le grade d'adjoint territorial du patrimoine du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

- La filière sportive : le grade d’éducateur territorial des activités physiques et sportives du cadre d’emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, le grade d’opérateur territorial des activités physiques et sportives du cadre d’emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault